

CONSEIL MUNICIPAL DU 02-12-2019
à 19h00

Le conseil municipal de Saint Jean de Serres, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Andrée ROUX, Maire

Date de convocation : 25/11/2019

Présents : Mesdames ROUVIÈRE Cathy, HAVET GIMENEZ Raquel, JANIEC Jacqueline et ROUX Andrée,
Messieurs BACARESSE Jean-Pierre, DJEMEL Saïd, LE GUEN André-Pierre, MORNICO Jean-François, et ZANÉ Daniel.

Procuration : Monsieur Jean-Luc AIGOIN à Madame Cathy ROUVIÈRE

Absent : Monsieur Jérôme PIEYRE

Madame Raquel HAVET GIMENEZ a été nommée secrétaire.

La séance est ouverte à 19h02.

Le compte rendu du conseil municipal du 21/10/2019 a été approuvé à l'unanimité.

Le Maire propose à l'assemblée d'ajouter un point concernant le repas des Aînés, ce qui est accepté par tous les élus présents.

1 – DÉLIBÉRATION D45_021219 - APPROBATION RPQS 2018 - ASSAINISSEMENT

Le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif 2018 établi par l'agglo d'Alès a été transmis aux membres du conseil municipal avec la convocation afin de l'étudier avant approbation.

APRÈS EN AVOIR PRIS CONNAISSANCE,

PREND ACTE

Vote :

Pour : unanimité

2 – DÉLIBÉRATION D46_021219 - ACQUISITION PARCELLE ZH 0023b POUR LE POSTE DE REFOULEMENT

Madame le Maire rappelle que dans la perspective des travaux qui seront réalisés par les services d'Alès Agglomération sur le réseau d'assainissement route des Côtes, la commune doit acquérir une parcelle de 25 m² appartenant à Messieurs Jean-Paul et Christophe HERMET, afin d'y installer un poste de refoulement, indispensable pour respecter les normes actuelles.

CONSEIL MUNICIPAL DU 02-12-2019
à 19h00

- une division parcellaire de la ZH N°23 propriété de l'indivision HERMET a été faite pour créer les parcelles n° ZH 0023 a et b.
- la SELARL de géomètres Experts Foncier DPLG - BBASS se chargera de réaliser le bornage.
- la parcelle ZH n°0023b de 25 m² est située à l'angle de la route des Côtes et de voie communale n°108 – voir le projet du plan de division ci-joint.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- DÉCIDE d'acquérir la parcelle ZH N°0023b pour la somme de 500,00 €.
- PRÉCISE que les frais d'actes pour l'acquisition de la parcelle précitée sont à la charge de la commune.
- AUTORISE Monsieur Jean-François MORNICO, 1^{er} adjoint, à signer tous les documents afférents au compromis de vente, Madame le Maire n'étant pas disponible le 05 décembre, jour du rendez-vous chez le notaire à Lédignan.
- AUTORISE Madame le Maire à signer par la suite tous les documents afférents à cette acquisition.
- DE CLASSER, après acquisition effective, la parcelle ZH n°0023b dans le domaine communal.

Vote :

Pour : 9

Abstention : 1

3 – DÉLIBÉRATION D47_021219 - AUTORISATION DE SIGNATURE POUR CONVENTION PLUVIAL URBAIN AVEC ALÈS AGGLO

Au terme de la loi « NOTRE » et à compter du 1^{er} janvier 2020, la Communauté Alès Agglomération se verra transférer au titre de ses compétences obligatoires la gestion des eaux pluviales urbaines correspondant au terme de l'article L 2226-1 du Code général des collectivités territoriales à la collecte, au transport, au stockage et au traitement des eaux pluviales des aires urbaines

DÉCIDE suite au vote suivant :

Pour : 2

Contre : 3

Abstention : 5

De ne pas autoriser Madame le Maire à intervenir à la signature de la convention, et tout document y afférent, avec la Communauté Alès Agglomération confiant à la commune la gestion du fonctionnement et des équipements du service public pluvial urbain.

CONSEIL MUNICIPAL DU 02-12-2019
à 19h00

4 – DÉLIBÉRATION D48_021219 – DÉCISION MODIFICATIVE BUDGET COMMUNE

Monsieur le Percepteur demande que la facture de goudronnage des chemins dont le paiement était prévu en section d'investissement, chapitre 21, le soit en section de fonctionnement. Par conséquent, Madame le Maire propose d'approuver les virements suivants :

CRÉDITS À OUVRIR

Chapitre	Article	Nature	Montant
011	615231	Voiries	10.000 €

CRÉDITS À RÉDUIRE

Chapitre	Article	Nature	Montant
014	739211	Attribution de compensation	10.000 €

Vote :

Pour : 9

Abstention : 1

5 – DÉLIBÉRATION D49_021219 – DÉCISION MODIFICATIVE BUDGET EAU

La prévision à l'article 66111 est insuffisante car la dernière échéance des intérêts de l'emprunt de 2018 a été payée en 2019, Madame le Maire propose d'approuver les virements suivants :

CRÉDITS À OUVRIR

Chapitre	Article	Nature	Montant
66	66111	Intérêts réglés à l'échéance	1.000 €

CRÉDITS À RÉDUIRE

Chapitre	Article	Nature	Montant
11	611	Sous-traitance générale	1.000 €

Vote :

Pour : 9

Abstention : 1

CONSEIL MUNICIPAL DU 02-12-2019
à 19h00

6 – DÉLIBÉRATION D50_021219 – CLÔTURE DU BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT AU 31-12-2019

La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 dite loi « Notre » impose le transfert de la compétence « eau » des communes aux E.P.C.I. (Établissement Public de Coopération Intercommunale) à la date du 1er janvier 2020,

Le conseil municipal doit se prononcer sur la clôture de son budget « eau et assainissement » au 31 décembre 2019.

Vote :

Pour : 3

Abstentions : 7

7 – DÉLIBÉRATION D51_021219 – REPAS DES AÎNÉS 2020

La commune ne disposant pas jusqu'à présent de locaux adaptés pour l'organisation d'un repas, ces deux dernières années un colis était offert aux Aînés St Jeannais. Le foyer communal étant désormais achevé, Madame le Maire propose d'y organiser un repas gratuit courant janvier destiné aux habitants de plus de 75 ans.

Après avoir ouï son Maire et après en avoir délibéré, l'Assemblée :

1 – approuve l'organisation de ce repas gratuit

2 - donne tout pouvoir à Madame le Maire pour effectuer les démarches utiles à l'organisation de ce repas et au paiement des factures s'y rapportant.

Vote :

Pour : 9

Abstention : 1

La séance est levée à 19h40.

Le Maire
Andrée Roux